



NOUVEAU VILLAGE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 21 mars 2019

1. Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Cette Assemblée Générale Extraordinaire ne s'est pas tenue conformément aux statuts de l'Association car le quorum n'a pas été atteint.

Cette Assemblée sera reconvoquée dans un délai maximum de deux mois calendaires aux mêmes conditions que la première, avec le même ordre du jour et aucune règle de quorum ne s'applique à cette deuxième Assemblée Générale. Cette seconde convocation ne comportera que le lieu, le jour, l'heure de la réunion. Il y sera adjoint un formulaire pouvant servir à établir un pouvoir.

1. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Cette Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue conformément aux statuts de l'Association.

Les convocations ont été portées à la connaissance des membres, par envoi par mail avec accord des propriétaires, ou par l'intermédiaire des Délégué(e)s de rue qui ont fait signer une feuille d'émargement en remettant la convocation. Les propriétaires, que les Délégué(e)s de rue n'ont pu rencontrer pour obtenir leur signature, ont reçu leur convocation par lettre recommandée avec A.R.

2. Date et lieu de l'Assemblée

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le jeudi 21 mars 2019 à 20h00, dans la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, CESSON.

3. Feuilles de présence et ordre du jour

Les feuilles de présence ont été émargées par les membres, soit pour eux-mêmes, soit pour les membres représentés, en vertu d'un pouvoir qui a été joint à la feuille de présence.

Le quorum est atteint (2 073 voix),

Les 2 scrutateurs seront Mme Tiberghien et Mme Paraiso.

Le Président, Monsieur Michel Loiseau, déclare la séance ouverte à 20h35 et rappelle l'ordre du jour

2018

- Quitus au Comité sur la gestion 2018
- Affectation des résultats 2018
- Approbation des rapports moraux

2019

- Approbation du budget 2019
- Fixation du premier acompte 2019

Les documents vous ont été envoyés avec la convocation du 21 mars 2019.

Le Président ouvre l'assemblée :

Nicolas Cornolo, secrétaire Générale de Nouveau Village, dirigera cette Assemblée.

Approbation des rapports moraux :

ESPACES VERTS : Jacqueline Tournay, Jean-Claude Thévenin, Christian Barennes, Jean-Louis Zundel.

L'équipe de 4 bénévoles responsables assure la permanence en alternance auprès des 2 jardiniers Arnaud Gager et Thierry Guillot.

Ceux-ci suivent chaque semaine un tableau de tâches à effectuer qui est envoyé par mail aux Délégué(e)s de rue.

Faits marquants :

- Absence pour maladie de longue durée d'un jardinier (du 03/05/2018 au 20/01/2019), ce qui nous a amenés à embaucher, quelques temps, une personne en CDD pour effectuer le travail pendant cette absence.
- Suppression, rue de Montdauphin de la haie qui longeait le Jardin sous le vent.
- Elagages/Abattages 2018 : nous avons eu beaucoup de demandes cette année. Hélas, limité par le montant budgété par le Comité, seulement les travaux les plus urgents ont été réalisés.
- Chute d'un grand sapin derrière la rue de Jossigny : il a été dans un premier temps découpé au maximum par notre jardinier, puis la société Jardi-Forêt a terminé le travail que nous ne pouvions effectuer et évacué le tronc ce qui a engendré des frais supplémentaires.

Plantations :

- Des Epineux ont été remplacés dans la haie Est face au lycée.
- Suite à la suppression des arbres dangereux au terrain de jeux, nous avons replanté 2 arbres : 1 murier et 1 érable pour faire un peu d'ombre.

Entretien des haies mitoyennes : suite à nos courriers, beaucoup d'actions ont été faites, mais il y a encore quelques personnes qui n'ont rien fait. Un deuxième courrier de rappel va être envoyé.

Toujours des problèmes de stationnements sur nos espaces-verts.

ECLAIRAGE : Christian Barennes.

C'est une bonne année, un seul cas de vandalisme et très peu de panne.

Le lampadaire entre la rue de Bréau et Champeaux va être remplacé par un neuf à la demande de plusieurs riverains car c'est une zone qui est très sombre.

Si vous constatez qu'un lampadaire ne fonctionne plus, merci de bien vouloir nous prévenir rapidement.

PISCINE : Pierre Léraud.

Nous avons eu une bonne affluence en 2018, quelques fermetures exceptionnelles dues à des absences non-prévues des maîtres nageurs.

Pas de fermeture ARS cette année (centre de contrôle de l'eau de piscine).

Nous essayons de changer petit à petit le matériel qui est vieillissant.

Nous maintenons la fermeture hebdomadaire le mardi à partir du mois de juillet.

Pour 2019, lors de la validation de vos cartes de piscine vous signerez le règlement intérieur qui n'est pas assez respecté.

Nous recherchons une ou deux personnes pour organiser l'ouverture et la fermeture de la piscine (BBQ, animations, etc).

ESPACES JEUX : Isabelle Foulon, Christian Barennes.

Grace au budget voté lors de l'Assemblée Générale de 2018, nous avons pu installer des nouveaux jeux et changer le sable.

Nous remercions toutes les personnes qui ont aidés à mettre en place ce projet.

Il est prévu d'installer à l'entrée un garage à vélo, et de rajouter un banc.

TÉLÉVISION : Bernard Tiberghien.

Nous le remercions pour toutes les années passées en tant que bénévole.

RAPPORT FINANCIER : Gérard Guérif

Tous les propriétaires ont reçu le rapport financier joint à la convocation.

L'appel de charges exceptionnel pour la rénovation du terrain de jeux sera prélevé avec le 4^{ème} trimestre 2019 et le 4^{ème} trimestre 2020.

Pas d'augmentation des charges cette année.

ARCHITECTE CONSEIL :

Monsieur Dutertre architecte conseil de Nouveau Village était présent pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Celle-ci n'ayant pas pu se tenir, il est intervenu juste pour se présenter et informer l'ensemble de sa contribution à l'élaboration des mises à jour dans nos « Règlement et Statuts » proposées à l'ordre du jour de l'AGE. Son principe : sauvegarder au maximum le style originel qui donne le cachet de notre résidence.

VOTE DES RESOLUTIONS.

PREMIERE RESOLUTION : QUITUS DE LA GESTION 2018

Après avoir entendu les rapports moraux et la présentation des comptes de résultat et de bilan, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus sans réserve au Comité Syndical pour 2018.

VOTE Pour : 2 073 Abstentions : 0 Contre : 0 Total : 2 073

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'imputer la somme de 12 575,02 euros (douze mille cinq cent soixante quinze euros et deux centimes) au compte de réserves pour travaux futurs. Après affectation, le compte présentera un solde créditeur de 39 660,69 euros (trente neuf mille six cent soixante euros et soixante neuf centimes).

VOTE Pour : 2 058 Abstentions : 0 Contre : 15 Total : 2 073

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DU BUDGET 2019

Après avoir entendu les projets d'investissements et de dépenses pour 2019, L'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation et décide de maintenir le montant d'une voix à 4,06 € pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres 2019.

VOTE Pour : 2 058 Abstentions : 0 Contre : 15 Total : 2 073

QUATRIEME RESOLUTION : FIXATION DU PREMIER ACOMPTE 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le premier acompte 2020 à 4,06 € par mois et par voix et rappelle que les charges doivent être payées avant le 15 du premier mois de chaque trimestre ou de préférence par prélèvement mensuel automatique.

VOTE Pour : 2 073 Abstentions : 0 Contre : 0 Total : 2 073

CINQUIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DES MANDATS

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Claude Thévenin
- Monsieur Pierre Leraud
- Monsieur Olivier Chambon
- M. Joachim Laupa

VOTE Pour : 2 073 Abstentions : 0 Contre : 0 Total : 2 073

Nous recherchons toujours des bénévoles : 1 vice-président et 1 responsable fibre/télévision.

Mme Michèle Mazur propose sa candidature pour rejoindre l'équipe espaces verts.

QUESTIONS :

Q : Peut-on mettre des panneaux « Propriété Privé » à chaque entrée des rues de Nouveau Village ?

R : On ne peut pas car les rues sont la propriété de la commune et donc un espace public.

Q : Il faudrait peut être les positionner sur nos espaces verts ?

R : Nous allons étudier la question.

Q : Pourriez vous installer des poubelles sur les parkings ?

R : Nous allons en faire la demande à la Mairie.

Q : Où en est-on avec la réfection des rues de Nouveau Village ?

R : la Mairie doit faire une partie des rues, et des chicanes vont être posées dans la rue de Montdauphin pour casser la vitesse, qui nous le rappelons est de 30 km/h dans tout le village.

Q : Pourrait-on prévoir un marquage au sol dans chaque rue pour un passage pour les piétons afin de les matérialiser ?

R : Pourquoi pas, nous en ferons la demande à la Mairie.

Q : Il y a toujours des problèmes de stationnement causés par les habitants de la nouvelle résidence rue de Paris, ainsi que leurs poubelles qui ne sont pas rentrées systématiquement après le passage des éboueurs.

R : M. le Maire répond à cette question : concernant le stationnement, nous n'avons pas beaucoup de solution étant donné que les parkings de Nouveau Village sont publics et que si des personnes se garent sur les espaces verts, nous ne pouvons pas les verbaliser étant donné que ce sont des espaces privés. Nous avons fait plusieurs courriers au bailleur de la résidence pour qu'il en informe ces locataires. Nous lui avons précisé qu'il y avait un parking devant le Jardin sous le Vent protégé par 2 caméras.

Q : Plusieurs propriétaires ont été victime d'incivilités cette année, que faire ?

R : M. le Maire répond à cette question : il y a maintenant 8 policiers municipaux du lundi au samedi de jour comme de nuit. Pour le dimanche il faut appeler le 17.

Q : Comme l'AGE n'a pas eu lieu, doit-on attendre 2 mois pour faire un changement de porte de garage.

R : Il vous a été déposé dans votre boîte aux lettres des informations sur des solutions alternatives, si vous ne l'avez pas encore fait c'est de votre choix.

D : Nous avons réalisé il y a quelques années une opération « coup de poing » afin de réaliser des travaux en commun. L'idée étant d'avoir un impact plus important sur le volume, et par conséquent la négociation des tarifs.

Ce type d'opération a eu lieu notamment pour le changement de portes de garages. Un dossier complet a été soumis au comité pour validation afin que ces dernières soient conformes aux statuts en vigueur (type de porte, matériaux, RAL, ouverture, technique de pose, etc..). Nous avons ainsi pu réaliser le changement de plus d'une dizaine de portes.

Nous encourageons donc ce type de démarche à plusieurs...Nous avons également mis à disposition un listing d'artisans.

Animations 2019

- Grand nettoyage de printemps : samedi 23 mars 2019 à partir de 15h00
- Pique nique au Jardin citoyen : samedi 23 mars 2019 à partir de 12h00
- Fête de Nouveau Village : samedi 1^{er} juin 2019
- Fête de la musique : samedi 22 juin 2019

Cesson, le 21 mars 2019

Le Président

Monsieur Michel Loiseau

Le Secrétaire

Monsieur Nicolas Cornolo

Les scrutateurs :

Madame Annie Tiberghien

Madame Sylvie Paraiso